



HAL
open science

Deux constructions monumentales dans le système d'enceinte du Néolithique récent de Pont-sur-Seine, Le Haut de Launoy, en Champagne (Aube, France)

Vincent Desbrosse, Frédéric Epaud, Virginie Peltier

► To cite this version:

Vincent Desbrosse, Frédéric Epaud, Virginie Peltier. Deux constructions monumentales dans le système d'enceinte du Néolithique récent de Pont-sur-Seine, Le Haut de Launoy, en Champagne (Aube, France). Philippe Lefranc; Christophe Croutsch; Antony Denaire. Les enceintes néolithiques du nord-ouest de l'Europe : Actes du 33e colloque interrégional sur le Néolithique, Saint-Dié-des-Vosges, 8-9 novembre 2019, Éditions universitaires de Dijon, pp.109-129, 2023, Arts, Archéologie et Patrimoine, 978-2-36441-486-0. hal-04425646

HAL Id: hal-04425646

<https://hal.science/hal-04425646>

Submitted on 31 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ENCEINTES NÉOLITHIQUES DU NORD-OUEST DE L'EUROPE

Sous la direction de
Philippe Lefranc, Christophe Croutsch
et Anthony Denaire



Deux constructions monumentales dans le système d'enceinte du Néolithique récent de Pont-sur-Seine, Le Haut de Launoy, en Champagne (Aube, France)

■ RÉSUMÉ

Au cours de la 2^e moitié du 4^e millénaire, une occupation exceptionnelle apparaît dans la vallée de la Seine. S'étendant sur plus de 15 hectares, elle n'est que partiellement connue. Elle est structurée par trois enceintes. L'une d'entre elles renferme deux constructions monumentales aux largeurs et aux aménagements périphériques hors-normes. Elles ont nécessité une grande quantité de matériaux et d'énergie pour leur édification, puis pour leur entretien. Leurs plans originaux invitent à s'interroger tout d'abord sur les étapes de leur construction, ensuite sur les parentés formelles qu'elles entretiennent avec d'autres vestiges néolithiques et enfin sur l'architecture que pouvaient avoir leurs élévations.

■ MOTS-CLÉS

Néolithique récent, Champagne, Pont-sur-Seine, enceinte, construction monumentale, bâtiment, architecture en bois.

Lors de leur découverte, de nombreuses enceintes néolithiques se résument à leur système de délimitation, la surface enclose étant vide de creusements ou dont la stricte contemporanéité ne peut pas toujours être prouvée. Ce n'est pas le cas à Pont-sur-Seine, au Haut de Launoy, où deux constructions monumentales entretiennent des liens indéniables avec les systèmes palissadés du Néolithique récent. Ils interagissent les uns avec les autres, nous permettant ainsi de mieux comprendre le projet architectural des concepteurs de ces aménagements. Les observations réalisées, tant en fouille qu'à partir des plans, permettent de retrouver les différentes étapes de la construction. Par ailleurs, ces bâtiments revêtent un intérêt supplémentaire, puisque leurs abords sont bien documentés grâce aux décapages extensifs. Les sites non funéraires du Néolithique récent restent encore mal connus en Champagne, mais, quoi qu'il en soit, cette occupation du Haut de Launoy/Gué Déhan apparaît comme exceptionnelle par son étendue, par ses

aménagement et par la qualité de ses vestiges. Après avoir replacé ces édifices dans leur environnement, nous nous attacherons ensuite à mettre en évidence leurs caractéristiques et leurs spécificités au sein des bâtiments de cette occupation. Ils seront ensuite comparés à d'autres constructions monumentales néolithiques et nous chercherons enfin à quels répertoires leurs formes peuvent être rattachées tout en émettant des hypothèses sur leurs élévations¹.

1. Au cœur d'une vaste occupation du Néolithique récent

Les deux bâtiments ont été édifiés au cœur de la plaine alluviale de la Seine, large à cet endroit de 4 km (fig. 1). Le Haut de Launoy se situe environ 7 km en aval de la zone de confluence entre l'Aube et la Seine qui a pour conséquence de faire doubler le débit du fleuve. À Pont-sur-Seine, le cours actuel est excentré, puisque ses méandres se développent non loin de la bordure méridionale de la plaine alluviale à 1 km au sud des bâtiments. Cette petite région se trouve à la périphérie de la plaine crayeuse champenoise, à seulement 7 km de la cuesta qui assure la transition avec les terrains tertiaires très variés qui offrent ainsi une large gamme de matériaux.

Les deux constructions monumentales ne sont qu'une composante d'un vaste complexe du Néolithique récent. Les hasards des suivis archéologiques des carrières nous offrent un large transect sur ce site très étendu, depuis sa proche périphérie jusqu'au cœur de l'occupation. Depuis 1999, 27 hectares ont été sondés, parmi lesquels 24 ont été fouillés ; ils constituent deux blocs séparés par un chemin d'exploitation (HAURILLON, RIQUIER, 1999 ; LANGRY-FRANÇOIS, CHOQUENET, 2012 ; PELTIER, 2015 ; LEPÈRE, 2017 ; PELTIER, 2018). Les vestiges du Néolithique récent mis au jour se répartissent sur une quinzaine d'hectares dont une douzaine est assurément comprise dans un système d'enceintes (fig. 1). Les creusements, souvent de faible volume, renfermaient peu de mobilier ce qui nous empêche d'avoir une vision dynamique précise de l'évolution de ce site. La céramique place cette occupation dans la deuxième phase du Néolithique récent soit entre 3350 et 3000 avant J.-C. (SALANOVA *et al.*, 2011). Cet ancrage chronologique est confirmé par la seule date dendrochronologique disponible (date d'abattage en 3248 avant J.-C. ; FERRIER *et al.*, 2018, p. 118), ainsi que par les dates radiocarbone (DESBROSSE, PELTIER, 2010). Une des raisons ayant déterminé l'apparition de ce complexe à cet endroit est probablement l'existence d'un itinéraire assurant la traversée de la vallée de la Seine (DESBROSSE, 2018a).

À ce jour, la limite sud du site est la seule connue. Sa limite orientale est probablement dictée par la présence d'une noue ; les limites ouest et nord n'ont quant à elles pas été atteintes. En choisissant de s'implanter au cœur de la plaine alluviale de la Seine, les Néolithiques ont dû composer avec un environnement très contraignant (zones basses inondables, noue en eau, chenaux plus ou moins humides, cours de la Seine changeant, légers reliefs sableux dénommés montilles), mais dont ils ont su tirer profit. Les vestiges néolithiques occupent les points les plus hauts du relief qui sont aussi les mieux drainés. À l'heure actuelle, les variations d'altitude sont d'ordre décimétrique, mais, au Néolithique, elles devaient être légèrement plus prononcées, puisque, depuis, les limons de débordement qui se sont déposés dans les zones les plus basses et une érosion modérée des parties hautes, ont contribué à niveler quelque peu ces différences (DESBROSSE, PELTIER, 2012). Les bâtiments 25 et 27 ont été édifiés sur la partie sommitale du dôme de gravier, là où

1. Merci à Gaëlle Gauthier pour son soutien dans nos recherches à l'origine de cet article.

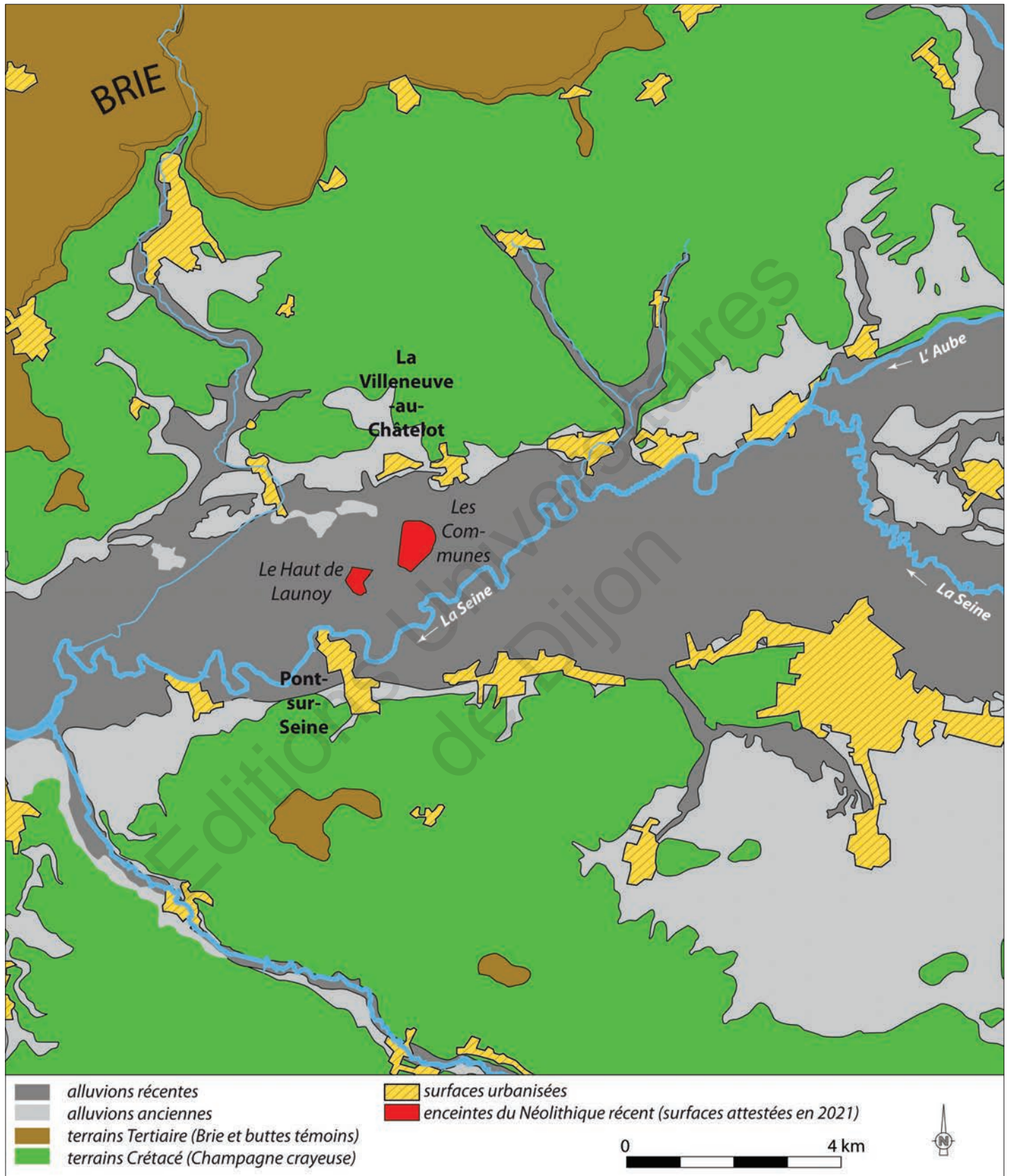


Fig. 1 — Localisation des enceintes du Néolithique récent dans leur environnement géologique (DAO : V. Desbrosse).

la grave apparaît directement sous le labour, à environ 66 m NGF. L'occupation du Néolithique récent se répartit inégalement sur deux montilles sableuses aux modèles différents. Elles sont séparées par un très vieux bras limono-argileux d'une cinquantaine de mètres de largeur qui n'était déjà plus actif au 4^e millénaire avant notre ère. La butte la plus méridionale se présente sous la forme d'une longue bande d'une quarantaine de mètres au plus large, enserrée entre 2 chenaux. Les vestiges du Néolithique récent s'y résument à quelques fosses et à un bâtiment. La montille sableuse septentrionale est quant à elle beaucoup plus vaste et, de ce fait, c'est elle qui constitue l'assise principale de l'occupation du Néolithique récent avec notamment ses trois enceintes qui s'y déploient. Sur les décapages, les limites de ce relief semblent dicter l'extension de l'enceinte la plus vaste (enceinte C ; fig. 2). En effet, cette dernière longe les zones les plus basses, les plus inhospitalières car rapidement inondables, tandis qu'à l'est, elle remonte fortement, probablement contrainte par une noue qui offre en retour une protection naturelle. Effectivement, l'aspect défensif semble essentiel pour cet ouvrage, car, sur la partie décapée, la palissade est précédée d'un fossé ouvert, large de 6 à 8 m, dont les interruptions sont protégées par des dispositifs avancés. Entre ces deux systèmes prenait peut-être place un talus. Sur ses parties fouillées, le tronçon sud a livré trois entrées et l'amorce d'une quatrième. Aucune n'est rigoureusement identique, mais toutes partagent des traits communs. La plus à l'est bénéficie des aménagements les plus imposants ce qui la définit comme l'entrée principale de ce secteur. Elle est aussi la plus proche des constructions 25 et 27, car elle ne se trouve qu'à 250 m au sud de l'enceinte B. En effet, ce site a pour particularité de comporter deux enceintes beaucoup plus petites qui prennent place dans la plus grande. L'enceinte A de forme ovoïde occupe 1,4 ha délimité par une palissade de 455 m de long. Venant se greffer sur elle au sud-est, l'enceinte B est plus réduite puisqu'elle ne délimite que 0,45 ha. Toutefois, bien qu'adossée à l'enceinte A, cette nouvelle enceinte a nécessité, elle aussi, des travaux importants, car, sur les 363 m de palissade qui la circonscrivent, seulement 50 m appartiennent au tracé initial de l'enceinte A. Pour ces deux plus petites enceintes, l'aspect défensif n'est pas aussi marqué que pour la plus vaste aux dispositifs plus complexes. Néanmoins, les palissades sont solidement implantées dans le substrat et les entrées sont en nombre limité : deux vers l'extérieur pour l'enceinte A, une seule pour l'enceinte B, entrées auxquelles il faut ajouter une interruption qui assure un accès direct entre elles. Ceci dénote une volonté de contrôler les accès et les caractéristiques des ouvertures montrent qu'elles n'ont pas vocation à accueillir des flux importants. Faute de dates dendrochronologiques pour chacune, la stricte contemporanéité entre ces trois enceintes ne peut être prouvée, mais les relations stratigraphiques permettent de l'affirmer pour les deux plus petites. Néanmoins toutes trois ont des caractères en commun (palissades implantées dans un fossé étroit, forme des entrées, calage lithique) ; ceci témoigne d'une même conception architecturale qui les distingue des enceintes du Néolithique moyen du Nogentais (DESBROSSE, 2018b).

Les bâtiments et les fosses ne se répartissent pas de manière équitable entre ces trois surfaces. Les bâtiments « standards » à deux nefs séparés par 4 ou 5 poteaux axiaux se retrouvent dans les enceintes A et C. Ils sont de formes quadrangulaires et leurs largeurs sont comprises entre 3,6 et 6 m, tandis que leurs longueurs mesurent entre 10 et 21,4 m. Les plus longs sont orientés est – ouest, les autres montrent des orientations variables. Leur rattachement au Néolithique récent a été possible grâce à quelques dates radiocarbones et à un rare mobilier céramique ; par ailleurs leurs plans présentent des similitudes avec celui mis au jour à Dampierre-le-Château (Marne) et daté lui aussi du 4^e millénaire (DUGOIS *et al.*, 2002). Sur la petite douzaine d'hectares décapée, l'aire de l'enceinte C n'offre qu'un semis lâche de vestiges, car seulement une vingtaine de bâtiments de plan rectangulaire à 4 à 5 poteaux axiaux et quelques rares fosses ont été mises au jour. Au moins un axe de circulation peut

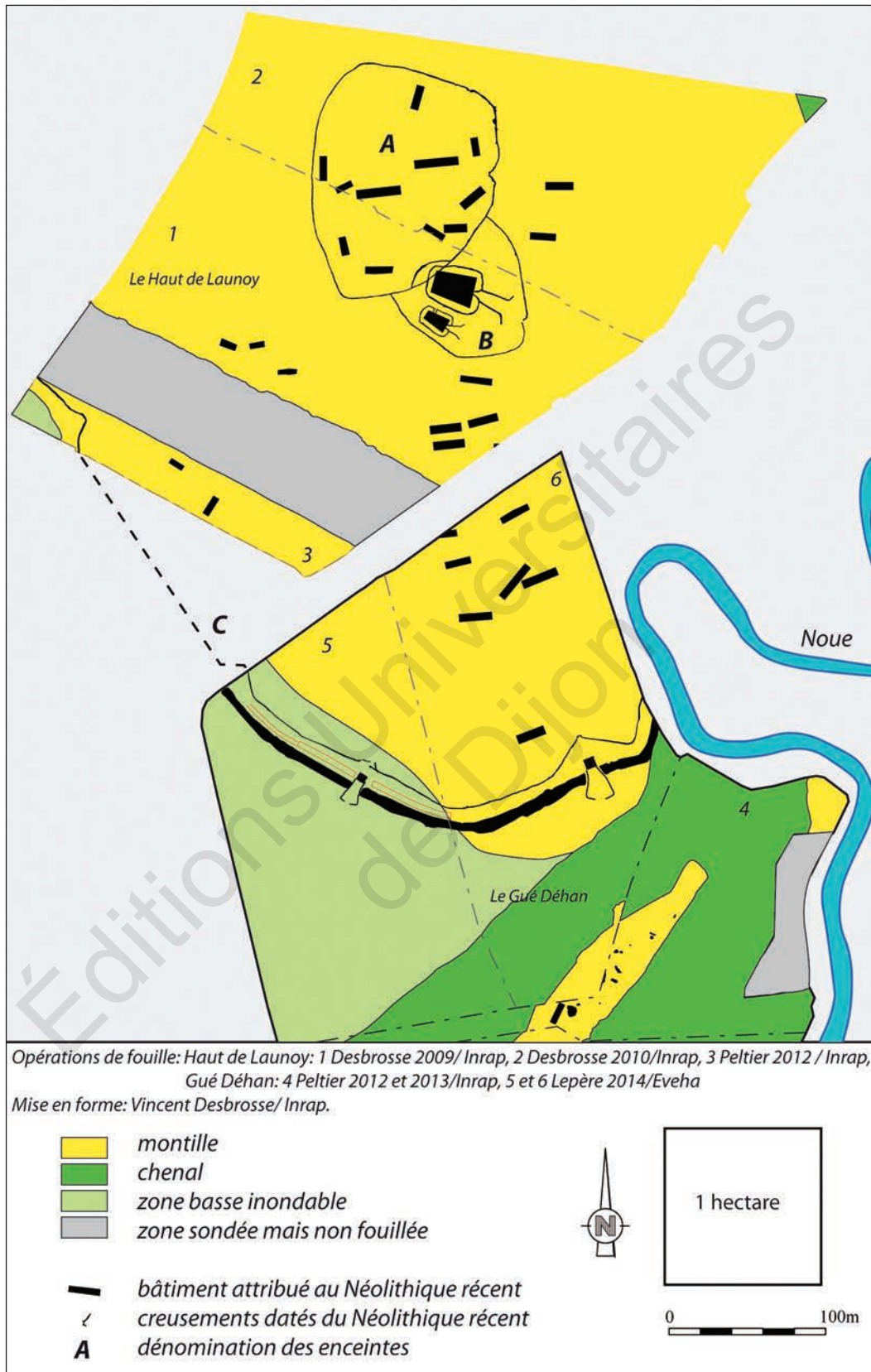


Fig. 2 — Sous-sol et vestiges du Néolithique récent aux lieux-dits « Le Haut de Launoy » et « Le Gué Déhan » (DAO : V. Desbrosse).

être restitué au niveau de l'espace laissé libre entre deux files de bâtiments, sur une longueur de 150 m. Les densités observées sont donc très loin de celles mises en évidence derrière les palissades des villages lacustres des lacs alpins.

Enfin les deux constructions monumentales sont spécifiquement associées à l'enceinte B dont elles constituent les uniques édifices¹. En dépit d'une différence très sensible de taille, elles entretiennent des parentés évidentes : elles offrent des morphologies très proches et leurs orientations sont quasi identiques. Leur isolement dans cette enceinte dédiée renforce leur spécificité. Les deux constructions monumentales ayant une position excentrée dans la fenêtre d'observation, leur emplacement dans l'occupation du Néolithique récent est donc incertain.

2. Deux constructions monumentales

Ces deux constructions monumentales affichent une complexité que l'on ne retrouve sur aucun autre édifice du site. Leur organisation gagne en compréhension, si à partir des observations réalisées en fouille et en plan, on les décompose en 3 ensembles : un trapèze isocèle dessiné par les trous de poteau, qui doit correspondre au bâtiment, les fossés périphériques, et enfin les deux antennes. Ce préalable étant posé, il est alors possible de les comparer aux autres bâtiments. Ces deux monuments se distinguent en tout point des autres édifices du Néolithique récent retrouvés sur ce site. Si les maisons sont de forme rectangulaire avec des dimensions n'excédant pas 21,4 m par 6 m, les bâtiments 25 et 27 sont de plan trapézoïdal avec, pour le bâtiment 25, une longueur de 15 m pour des largeurs de 9,3 m et 5,8 m, tandis que le bâtiment 27 atteint 26 m pour 19 et 14 m de large. Si l'on ne prend en considération que la zone des trous de poteau, leurs longueurs respectives ne sont donc pas exceptionnelles : celle du bâtiment 25 est même inférieure à celle des maisons rectangulaires les plus grandes. Quant à celle du bâtiment 27, elle les dépasse légèrement. En revanche, la différence est plus nette pour les largeurs ; or c'est cette dernière mesure qui conditionne en grande partie la hauteur des toitures, et qui donc entraîne une plus grande complexité dans la mise en œuvre des charpentes. Ceci traduit également l'importance accordée aux façades. Mais ces différences plus ou moins marquées deviennent plus fortes lorsque l'on prend en compte leurs aménagements périphériques (fossés et antennes) qui constituent leur deuxième spécificité. Aucune habitation n'est dotée de telles excroissances². Les seules constructions à posséder une partie de ces aménagements sont les systèmes d'entrée principale de l'enceinte extérieure C qui sont pourvus d'antennes. Ils constituaient le premier dispositif que les visiteurs devaient franchir s'ils souhaitaient pénétrer dans l'enceinte C. Cependant, contrairement aux bâtiments 25 et 27, l'extrémité de ces antennes était tournée vers l'intérieur, constituant ainsi un dispositif saillant qui n'est pas sans rappeler les systèmes dits « en pince de crabe » que l'on peut retrouver sur les enceintes contemporaines du Centre-Ouest de la France (ARD *et al.*, 2018 ; LAPORTE, 2018). Troisième différence majeure par rapport aux maisons, ces constructions ont bénéficié de pierres de calage pour bloquer les poteaux de leur charpente. Sur le site, cet usage n'est par ailleurs attesté que dans les palissades des enceintes, mais avec un recours aux instruments de mouture fragmentés et réemployés bien moindre dans le cas des bâtiments 25 et 27. Enfin, dernière spécificité, mais qui ne concerne que quelques

1. Ces deux constructions ont livré des artefacts du Néolithique récent, mais en faible quantité si on les rapporte aux volumes de leurs creusements. Par ailleurs comme du mobilier résiduel était présent, une seule date radiocarbone a été réalisée sur un ossement provenant d'un contexte sûr : un amas de faune enfoui à l'extrémité de l'antenne sud de la construction 27 (GrA 46609 : 4420 +/- 40 BP).
2. L'absence de tels aménagements autour des maisons ne peut être imputée à l'érosion car elle est globalement faible sur ce site (DESBROSSE, PELTIER, 2012).

creusements du bâtiment 27, l'usage d'un liant argileux ocre-jaune. Aux endroits où il a pu être observé en place, sa fonction principale, si ce n'est exclusive, était de parfaire la stabilité de l'ancrage en unissant les blocs de grès. Cette technique n'est pour l'heure connue que dans les fondations de certaines sépultures mégalithiques des environs où un lit d'argile sert d'assise au dallage des chambres funéraires (DESBROSSE, WATTEZ, 2022).

Ce dernier point révèle également que, malgré leur parenté très forte, ces deux constructions ne sont pas rigoureusement identiques ; l'aire du bâtiment 27 montre notamment une forte densité de creusements. Pour tenter d'expliquer cette différence, une hypothèse a été d'envisager une superposition avec un bâtiment du Néolithique ancien ou moyen comme cela a été observé pour des monuments de type Passy qui ont été implantés sur les ruines de bâtiments du Néolithique ancien, par exemple à Balloy (Seine-et-Marne ; MORDANT, 1997). Cette hypothèse n'a pas été validée, car ni le nettoyage poussé de la surface, ni la fouille, n'ont permis la mise en évidence de systèmes de tierce caractéristiques des bâtiments du Néolithique ancien ou de fosse-cloison typique du Néolithique moyen II. Il n'y a également pas d'indices d'une forte réoccupation postérieure de cet emplacement. Cette concentration de structures est donc probablement intrinsèquement liée à cette seule construction ; le bâtiment 25 a quant à lui connu une histoire moins complexe ou n'ayant pas remanié aussi fortement le sous-sol. À partir du plan et des observations stratigraphiques, on peut penser que le bâtiment 27 a connu au moins deux états principaux marqués par des phases de réfection (fig. 3). Dans son aspect initial, il dessinait un trapèze de 25 m par 17 et 12 m. Dans un deuxième temps, l'édifice est totalement repris et reconstruit au même emplacement, mais en procédant à un léger agrandissement. Sa longueur atteint désormais 26 m et ses largeurs 19 et 14 m. Cette reconstruction fait disparaître certains creusements du premier état et surtout de nouveaux matériaux sont employés : des pierres de calage et un liant argileux (fig. 4). Les raisons ayant poussé à ces modifications de grandes ampleurs ne sont pas connues : il peut s'agir d'un vieillissement naturel, mais on ne peut exclure une dégradation prématurée en raison du sous-sol et de problèmes techniques liés à sa grande largeur. Il est également possible que ces travaux aient eu pour ambition d'accroître encore plus la monumentalité. Par la suite, des travaux d'entretien de ce deuxième état nécessitent des reprises en sous-œuvre qui, à leur tour, affectent le sous-sol.

La forme géométrique de base de ces constructions est un trapèze qui peut être dessiné de différentes manières. L'édification du bâtiment 27 a conduit au démantèlement d'une trentaine de mètres de la palissade de l'enceinte A qui ne sera pas reconstruite à cet emplacement initial. En dehors de l'aire de la construction, seulement 4,6 m de palissade ont été démontés au nord, tandis qu'au sud-ouest ce sont 11 m qui ont été enlevés. Afin de maintenir une séparation, 34 m de palissade ont été reconstruits suivant une forme arquée adaptée à la morphologie de l'arrière du bâtiment 27.

Après l'obtention de ces trapèzes, les fossés périphériques auraient probablement été tracés assez vite, avant que les poteaux ne soient implantés. Par ailleurs ces fossés ne sont pas tant liés au trapèze de poteaux qu'aux autres éléments de l'enceinte. En effet les fossés ne sont pas parallèles aux côtés du trapèze, en revanche la distance séparant le fossé du bâtiment 25 de la palissade est identique à celle séparant les fossés des bâtiments 25 et 27 (fig. 5). Ces fossés et les poteaux qui y sont implantés contribuent donc à créer une harmonie entre les différents éléments de l'enceinte B. On notera également qu'un changement de direction du tracé de l'enceinte B s'effectue à hauteur de la façade du bâtiment 27.

Enfin, les ultimes parties édifiées furent les antennes. Les coupes stratigraphiques montrent que ces dernières viennent se greffer sur les fossés périphériques. Leur

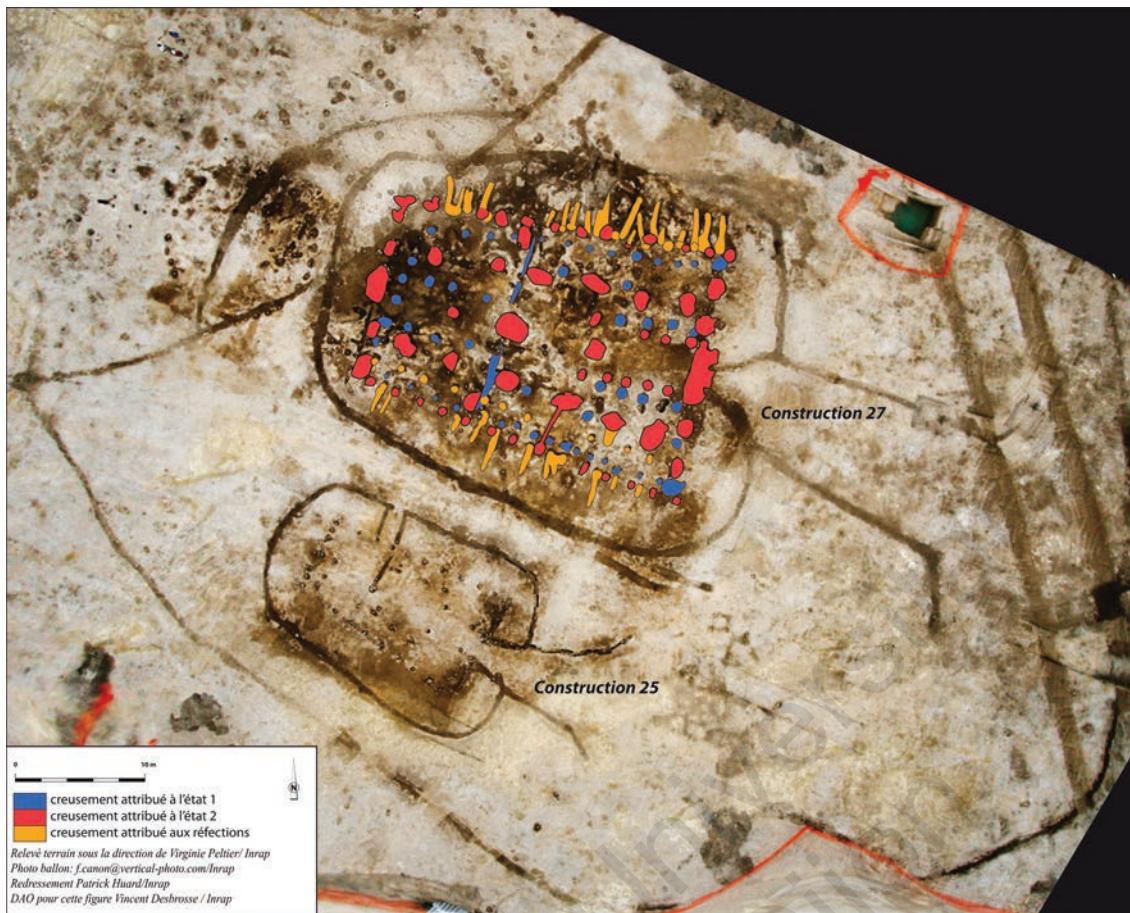
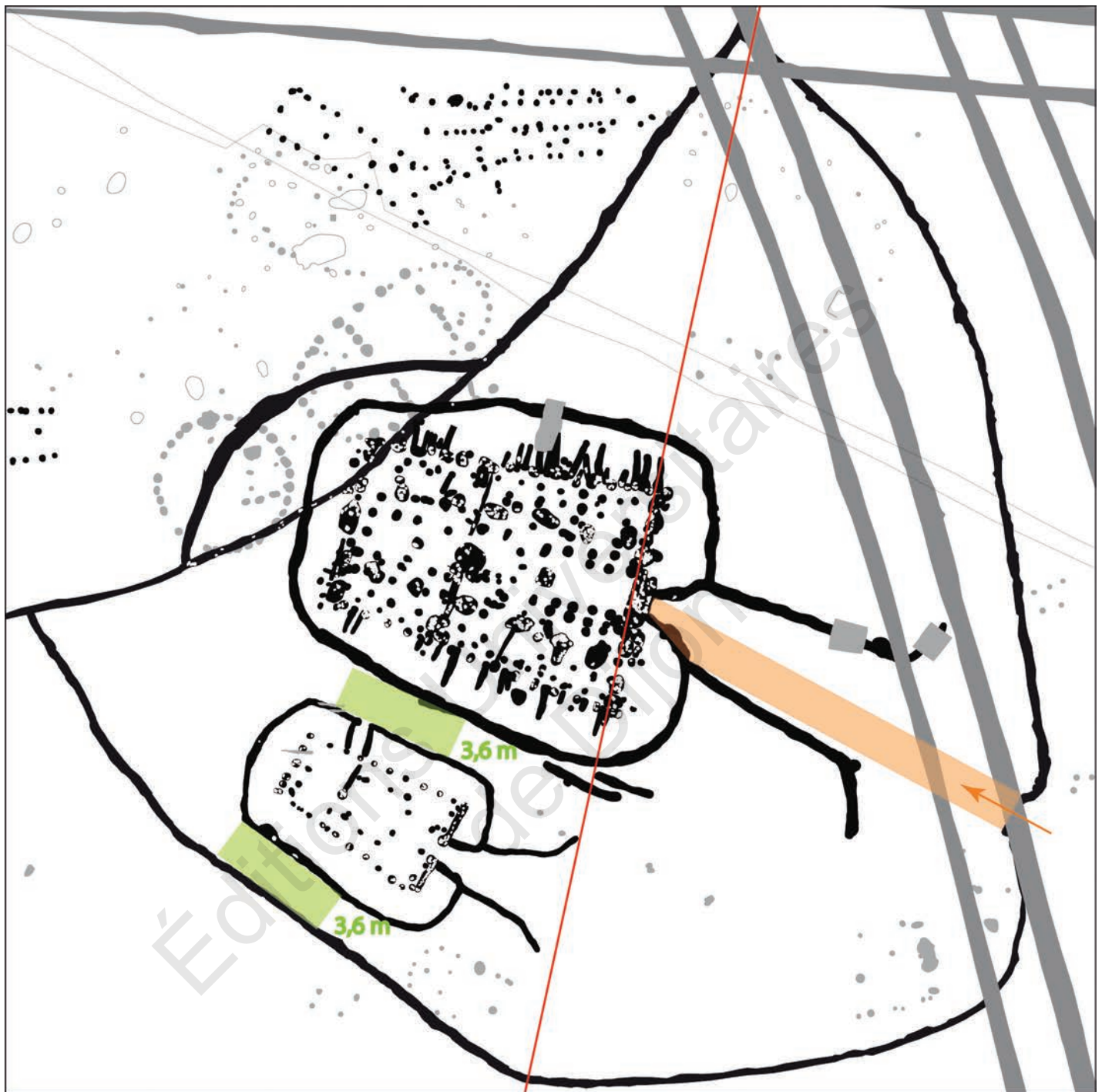


Fig. 3 — Vue des différents états de la construction 27 sur une vue redressée (Cliché f.canon@vertical-photo.com/Inrap, DAO : V. Desbrosse).



Fig. 4 — Lits d'argile et de blocs de grès sous le seuil de l'entrée principale de la construction 27 (cliché : V. Desbrosse).



- zone située dans l'axe de l'entrée
- ligne passant par la façade du bâtiment 27
- espace entre les fossés

- creusement du Néolithique récent
- creusement d'une autre phase

Relevé terrain: sous la direction de Virginie Peltier / Inrap

Lever topographique: Fabrice Avival, David Duda, Patrick Huart, Sophie Lemeunier / Inrap

D.A.O.: Vincent Desbrosse / Inrap



0 20 m

Fig. 5 — Rapports entre les constructions et la palissade de l'enceinte B (DAO : V. Desbrosse).

orientation ne respecte pas la symétrie axiale du bâtiment, car l'élément déterminant est leur position vis-à-vis de l'entrée principale de l'enceinte B. Dans le cas du bâtiment 25 situé au sud-ouest de l'entrée, l'antenne sud, la plus éloignée, est quasiment rectiligne tandis que l'antenne nord-est plus ouverte vers le nord-est afin de dégager l'accès et la vision vers l'entrée de l'enclos. Pour le bâtiment 27 situé au nord de l'entrée, c'est l'inverse (fig. 6).

Par leurs formes, par leurs aménagements et leurs dimensions, les deux bâtiments se démarquent de leurs contemporains ; il convient donc maintenant de les replacer dans l'histoire plus large des édifices monumentaux néolithiques en bois.



Fig. 6 — Vue de la construction 27 depuis l'entrée de l'enceinte B (cliché : D. Glicksmann, Inrap, DAO : V. Desbrosse).

3. Leur insertion dans l'histoire de l'architecture monumentale et les origines de leur forme

Les longueurs des constructions 25 et 27 ne sont pas exceptionnelles au sein de la période néolithique. La construction 27 a une longueur qui avoisine les 30 m soit la taille d'une maison du Néolithique ancien (par exemple la maison 10 de Vignely, Seine-et-Marne ; BOSTYN, LANCHON, CHAMBON (dir.), 2018). En effet dès le Rubané, des maisons très longues atteignent 35,5 à 43 m et des maisons post rubanées exceptionnelles peuvent atteindre 41,5 à 59 m (COUDART, 1998). Lors des périodes suivantes, des bâtiments peuvent afficher des longueurs encore plus importantes, par exemple 60 m pour un bâtiment de Mairy (Ardennes) daté du Néolithique moyen II (MAROLLE, 1989), voire 80 m dès le Néolithique moyen I à Beurieux (Aisne ; COLAS *et al.*, 2018). Ce dernier bâtiment a pour particularité d'être également de plan trapézoïdal, mais avec une organisation interne rythmée par des tierces dans la tradition des édifices rubanés. Les bâtiments 25 et 27 n'ont donc pas une longueur inhabituelle.



Fig. 7 — Gravure du dolmen des Pierres Plates à Locmariaquer, Morbihan (cliché : Vincent Desbrosse).

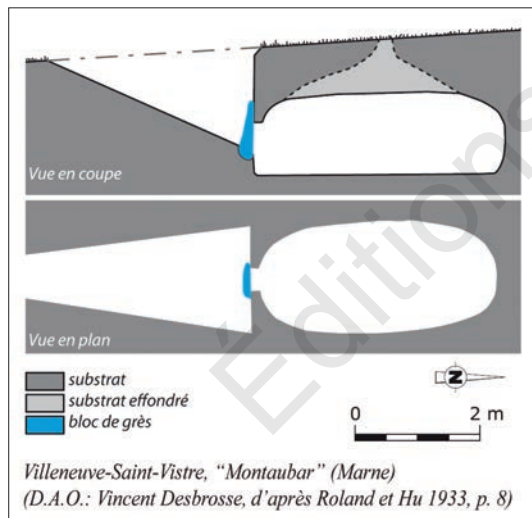


Fig. 8 — Relevé en plan et en coupe de l'hypogée de Montaubar à Villeneuve-Saint-Vistre, Marne (d'après ROLAND, HU, 1933, p. 8 ; DAO : V. Desbrosse).

En revanche, la largeur de près de 20 m de la construction 27 ne trouve pas d'équivalent antérieur ou contemporain et il faut attendre le Néolithique final pour voir quelques bâtiments atteindre cette largeur. Ainsi le bâtiment des Vaux à Moulins-sur-Céphon (Indre-et-Loire) dépasse 107 m en longueur et atteint 18,5 m de large (KRAUSZ, HAMON, 2007). Toujours pour le Néolithique final, à Douchapt (Dordogne), le bâtiment 1 mesure probablement 50 m de long pour une largeur d'une vingtaine de mètres, quant au bâtiment 2 qui lui est postérieur, il atteint 67 m de long pour 18 m de large (FOUÉRÉ, 1998). Mais tous les bâtiments de la fin du Néolithique n'atteignent pas une telle largeur. Ainsi le bâtiment B d'Houplin-Ancoisne (Nord) mesure 45 m par 12 m (PRAUD, 2015, p. 88), de même pour celui de Pléchâtel (Ille-et-Vilaine) très long (104 m), mais dont la largeur de 12 m est modérée (TINEVEZ, 2004). Les constructions de Pont-sur-Seine ne se distinguent donc pas par leur longueur, souvent dépassée par des bâtiments quadrangulaires, mais plutôt par leur forme trapézoïdale qui leur confère une façade principale élargie. Cette largeur représente un véritable défi technique en termes de portée.

La deuxième originalité, par rapport à ce corpus de bâtiments monumentaux, est leur forme globale obtenue par l'agrégation de différents éléments (bâtiment trapézoïdal, palissade de plan ovale, antennes anguleuses). Mais si l'architecture monumentale en bois n'offre pas de parallèles, en revanche, des formes voisines s'observent à la fois dans les gravures et dans les plans de monuments funéraires. Parmi les figures des mégalithes armoricains, celles qui offrent les rapprochements les plus convaincants appartiennent au « style des Pierres Plates ». Or ces figurations se rencontrent dans des tombes mégalithiques coudées ou en équerre, architectures qui sont attribuées à la fin du IV^e millénaire en Armorique (LAPORTE, LE ROUX, 2004), soit une période contemporaine de l'occupation de Pont-sur-Seine. Le dolmen des Pierres Plates (Locmariaquer, Morbihan) est celui qui en renferme le plus (fig. 7). Chaque gravure est unique, mais « l'allure générale de ces figurations est toujours la même : ce sont des formes s'inscrivant dans un rectangle avec une nette dépression à la partie supérieure. Les limites externes de cette figure sont souvent redoublées, même triplées. Une division médiane verticale est quasi constante, de part et d'autre de laquelle on peut observer un remplissage de points, de cercles ou de traits » (L'HELGOUACH, 1970, p. 255). Si certaines gravures peuvent faire penser à des plans de bâtiments (notamment celles comportant des cercles et des cupules), dans d'autres cas aucune analogie avec un édifice ne semble possible. Par-delà ces variations internes, l'élément majeur semble être la forme générale en « écusson ». Le domaine funéraire offre également quelques comparaisons parmi les plans de monuments. En Champagne, ce sont les hypogées qui sont les mieux connus. Ils offrent des formes variées qui laissent pressentir des différences régionales et chronologiques. Quelques plans ovales sont connus dont celui du plus méridional actuellement recensé. Il est situé à seulement 16 km au N-E du Haut de Launoy, au lieu-dit Montaubar, à Villeneuve-Saint-Vistre (Marne ; fig. 8). Augustin Roland et Pierre Hu qui l'ont fouillé à l'automne 1931 le décrivent comme ayant « l'aspect d'un four oblong, ne [présentant] aucun angle droit » et étant dépourvu d'antérotte (ROLAND, HU, 1933, p. 6). En revanche le système d'accès aurait un fonctionnement inverse, d'abord étroit au sommet de la rampe, il s'élargit progressivement pour atteindre sa largeur maximale (1,8 m) au niveau de l'entrée. Il serait intéressant de savoir si ce plan original, relevé anciennement, a une origine culturelle, chronologique ou est simplement dû à une contrainte technique : la craie de Villeneuve-Saint-Vistre étant différente de celle des affleurements des Marais de Saint Gond (ROLAND, HU, 1933, p. 9). Toujours dans le domaine funéraire, d'autres exemples sont fournis par des monuments britanniques du IV^e millénaire. Dans l'ouest de l'Angleterre et au Pays-de-Galles, « la tombe classique de la région Cotswold-Severn est un cairn trapézoïdal allongé, possédant une façade concave à une extrémité la plus large. Dans quelques cas, la concavité est accentuée au point

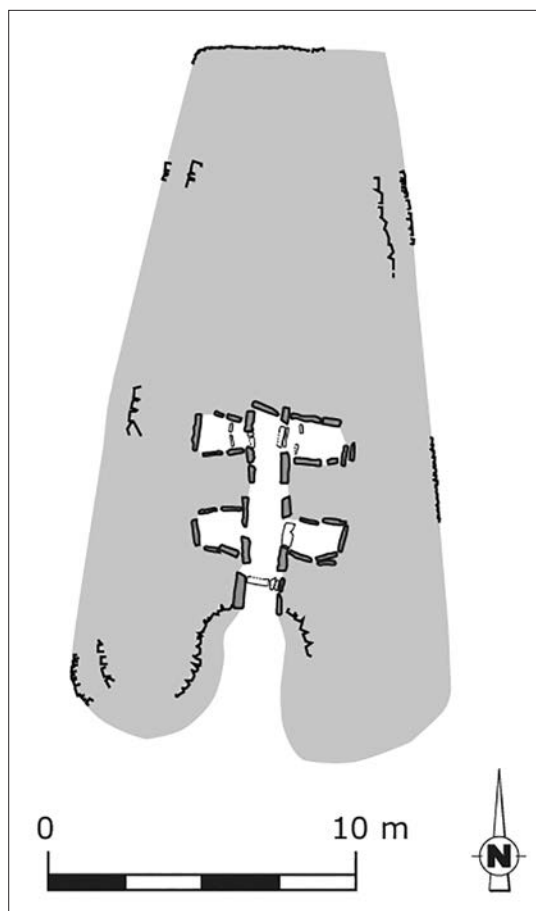


Fig. 9 — Plan du cairn de Parc le Breos Cwm (Pen-maen, Swansea, Pays de Galles, Grande-Bretagne, d'après WHITTLE, WYSOCKI, 1998, fig. 2, p. 142 ; DAO : A. Bonnet et V. Desbrosse).

que le centre de la façade est en repli entre des cornes incurvées » (SCARRE, 2006, p. 195 ; fig. 9). À l'instar des gravures des Pierres Plates où, à l'intérieur d'une forme commune, les motifs étaient variés, les monuments Cotswold-Severn présentent de fortes similitudes extérieures, mais avec une grande diversité dans leur organisation interne, fruit de leurs histoires variées (SCARRE *et al.*, 2003). En effet, la disposition des chambres funéraires est très variable d'un édifice à l'autre. Leur construction et leur utilisation sont centrées sur le 4^e millénaire. Les dates radiocarbone situent le début de la phase de construction de ces monuments vers 3800 av. J.-C., avec un pic vers 3600-3300 av. J.-C. (DARVILL, 2004, p. 81). Les mégalithes sont donc légèrement antérieurs aux constructions de Pont-sur-Seine. Dans les monuments qui présentent une chambre terminale, celle-ci est généralement composée d'un couloir plus ou moins long avec des cellules disposées de part et d'autre. Dans les bâtiments 25 et 27, quelques partitions suffisamment ancrées pour laisser des traces ont été observées ; elles sont toujours perpendiculaires à l'axe longitudinal du bâtiment. Au niveau des plans des constructions 25 et 27, des comparaisons se trouvent donc dans le domaine funéraire, que ce soit dans la forme des monuments (même si leurs élévations diffèrent) ou dans les gravures que les mégalithes renferment. Autre élément notable les éléments les plus pertinents sont datés du 4^e millénaire avant notre ère ; ils ont donc une proximité temporelle avec l'occupation du Haut de Launoy. Les plans de Pont-sur-Seine semblent donc puiser dans une symbolique commune dont quelques traces subsistent dans l'ouest de l'Europe sous des formes variées (gravure, empreise au sol des monuments funéraires). Au Haut de Launoy, ces influences sont mobilisées pour une architecture en bois.

Les études ethnographiques révèlent trois fonctions principales pour les bâtiments monumentaux en bois. Il peut s'agir de maisons communautaires subdivisées en cellules identiques, ou de résidences aristocratiques, ou de grands bâtiments à vocation collective (JEUNESSE, 2021). Des plans de maisons étant connus au Haut de Launoy, la première hypothèse est probablement à écarter, de même que la seconde car les bâtiments aristocratiques ont, le plus généralement, un plan identique aux autres maisons, mais en plus monumental. Compte tenu du contexte, l'hypothèse d'un bâtiment à vocation collective semble à privilégier. De tels volumes rendent effectivement possibles une multitude de fonctions : cérémonielle, culturelle, commerciale, agricole... Les antennes venant se greffer sur les entrées amènent notamment à envisager cette dernière hypothèse, car elles semblent adaptées pour canaliser des troupeaux. De plus, le volume important des combles rendrait possible la présence d'un plancher d'étage où pourrait être stocké le fourrage d'hiver. Cependant si les bâtiments sont pourvus d'excroissances, l'entrée de l'enceinte B n'en possède pas et la forme de cette dernière semble moins adaptée pour l'accès des animaux, contrairement à l'ouverture principale de l'enceinte A qui, elle, dessine un entonnoir bien marqué. Par ailleurs, les bâtiments mis au jour lors de fouilles archéologiques, dont les analyses chimiques ont montré qu'ils abritaient des animaux, ne présentent pas d'aménagements externes, et ce, quelles que soient les périodes prises en considération (BROES *et al.*, 2012). Certes les antennes contribuent à canaliser des flux, mais qui ne sont pas nécessairement ceux d'animaux ; en revanche elles peuvent également contribuer à accroître la monumentalité de l'accès. Par exemple, à Pléchâtel (Ille-et-Vilaine), les entrées principales des bâtiments A et B du Néolithique final présentent, elles aussi, des excroissances en forme d'antenne, mais beaucoup moins longues et s'évasant très légèrement ; néanmoins l'espacement entre elles plus réduit conduit à envisager qu'elles étaient les assises d'une construction couverte, telle une tour dotée d'une façade monumentale (TINÉVEZ, 2004, p. 56). Enfin les exemples ethnographiques nous indiquent que « dans la tribu et la chefferie, la fonction exclusive des architectures non-cellulaires, monumentales et ostentatoires est de célébrer la grandeur d'un

individu et de sa clientèle (maison des hommes) dans un contexte égalitaire ou, dans un cadre stratifié, celle du lignage dominant. L'idée de construire des édifices de belle facture pour les dieux ou pour des besoins collectifs indépendants du politique n'est pas attestée » (JEUNESSE, 2021, p. 29). Les données sur l'habitat étant encore trop lacunaires pour le Néolithique récent, ce sont les données funéraires qu'il faut mobiliser pour tenter d'aborder l'organisation de la société. À partir du milieu du IV^e millénaire, la norme est l'inhumation en sépulture collective. Aucune n'a pour l'instant été retrouvée à Pont-sur-Seine. Celles fouillées sur les communes limitrophes ayant été bouleversées anciennement, il faut se tourner vers la zone des hypogées pour avoir des informations plus précises. Dans ces caveaux utilisés sur de longues périodes, aucun individu ne se démarque par son mobilier ou par une mise en scène particulière. Toutefois ceci n'est pas un indice de société égalitaire et des différences peuvent exister entre lignages. Il faut également garder à l'esprit que le contexte de Pont sur Seine est très particulier et peut différer de celui des hypogées. En effet deux enceintes très vastes se font face à 500 m l'une de l'autre : celle du Haut de Launoy / Gué Déhan qui dépasse les 12 ha et celle de La Villeneuve-au-Châtelot mieux circonscrite qui avoisine la cinquantaine d'hectares. De telles surfaces n'avaient jamais été encloses auparavant et en Champagne, on ne retrouvera des tailles aussi colossales que 3 000 ans plus tard avec les oppida celtiques qui sont de proto-villes. Pour comparaison l'oppidum laténien du Camp d'Attila à La Chapelle (Marne), probable place centrale du peuple des Catalaunes, est protégé par un talus qui enserre une superficie de 30 ha ; tandis que celui de Saint-Thomas « Le Vieux Laon » (Aisne) atteint 32 ha. Ces deux sites géants du Néolithique récent ont donc un caractère exceptionnel, bien au-delà de leur simple époque de création. Or les dates dendrochronologiques de ces deux occupations sont quasi contemporaines (FERRIER *et al.*, 2018¹). La question se pose alors de savoir si ces deux sites si proches sont complémentaires ou s'ils témoignent d'une opposition, d'une rivalité. L'exacerbation architecturale et la puissance des dispositifs de défense nous orientent probablement vers la deuxième hypothèse.

4. Les techniques de mise en œuvre

Au Néolithique récent (3600-3000 avant J.-C.), la plupart des techniques d'assemblage élémentaires sont maîtrisées (tenon-mortaise, tenon-traversant, enfourchement et mi-bois), et ce dès le Rubané, ce qui offre un très large éventail de structures possibles pour l'architecture monumentale (TEGEL *et al.*, 2012, SAVATIER, 2013 ; BEECHING, 2018). Ces assemblages n'étaient pas chevillés, mais bloqués par des clavettes insérées au travers d'une petite mortaise dans le prolongement du tenon traversant, ou bien ligaturés.

L'emploi de la hache, de coins et de l'herminette permettait le fendage et l'équarrissage des chênes. Il est donc possible de mettre en œuvre et d'édifier des charpentes en bois équarris tout comme des structures en bois à l'état de grumes simplement écorcées et plus ou moins équarrées au droit des assemblages.

Tous les négatifs de poteau du bâtiment 27, toutes phases confondues, sont circulaires avec un diamètre moyen de 30-40 cm, sauf quelques exceptions de 50-60 cm. Ces bois plantés en terre à l'état de grume pouvaient néanmoins être équarris hors sol afin de mieux stabiliser la base du poteau et lui garantir une durée de vie plus longue comme on l'observe sur nombre d'exemples ethnographiques. Les traces au sol n'interdisent donc pas une structure en bois équarris avec des pièces d'ossature de section inférieure à 30 cm de côté.

1. À La Villeneuve-au-Chatelot, les différents bois ont été abattus en 3232 avant notre ère ; tandis qu'à Pont-sur-Seine, la date d'abattage identifiée est de 3248 avant notre ère.

5. Le plan

Nous partons de l'hypothèse que les bâtiments 25 et 27 sont circonscrits aux trous de poteau. Il eut été possible techniquement que la toiture s'étende jusqu'à leur palissade périphérique ovoïde, sauf que l'absence de poteau entre la palissade et la cloison externe ne plaide pas en faveur de cette proposition.

Le plan trapézoïdal très prononcé des bâtiments suppose que la charpente s'adapte progressivement à la réduction des portées ce qui témoigne d'une structure facilement modulable. Si le plan trapézoïdal et l'orientation vers l'est-sud-est assurent une bonne luminosité dans la partie arrière, d'un point de vue structurel, cela n'apporte aucun avantage à la charpente si ce n'est de produire un effet en trompe-l'œil de plus grande profondeur de l'édifice à son entrée, de même pour l'extérieur avec un effet de perspective de plus grande longueur. Concernant la ligne du faîtage, celle-ci peut être horizontale ou inclinée vers l'ouest sauf que, dans ce dernier cas, les risques d'infiltration sont plus élevés. Nous opterons donc pour un faîtage horizontal.

Que ce soit pour les bâtiments 25 ou 27, et pour les phases 1 ou 2 de ce dernier, le plan est à peu près le même avec un alignement de couples de poteaux subdivisant longitudinalement l'espace interne en une nef centrale et deux bas-côtés (fig. 10-12). Ce plan basilical est très répandu dans l'architecture en bois depuis la Protohistoire. On le retrouve jusqu'aux époques médiévale et moderne pour les églises, les logis

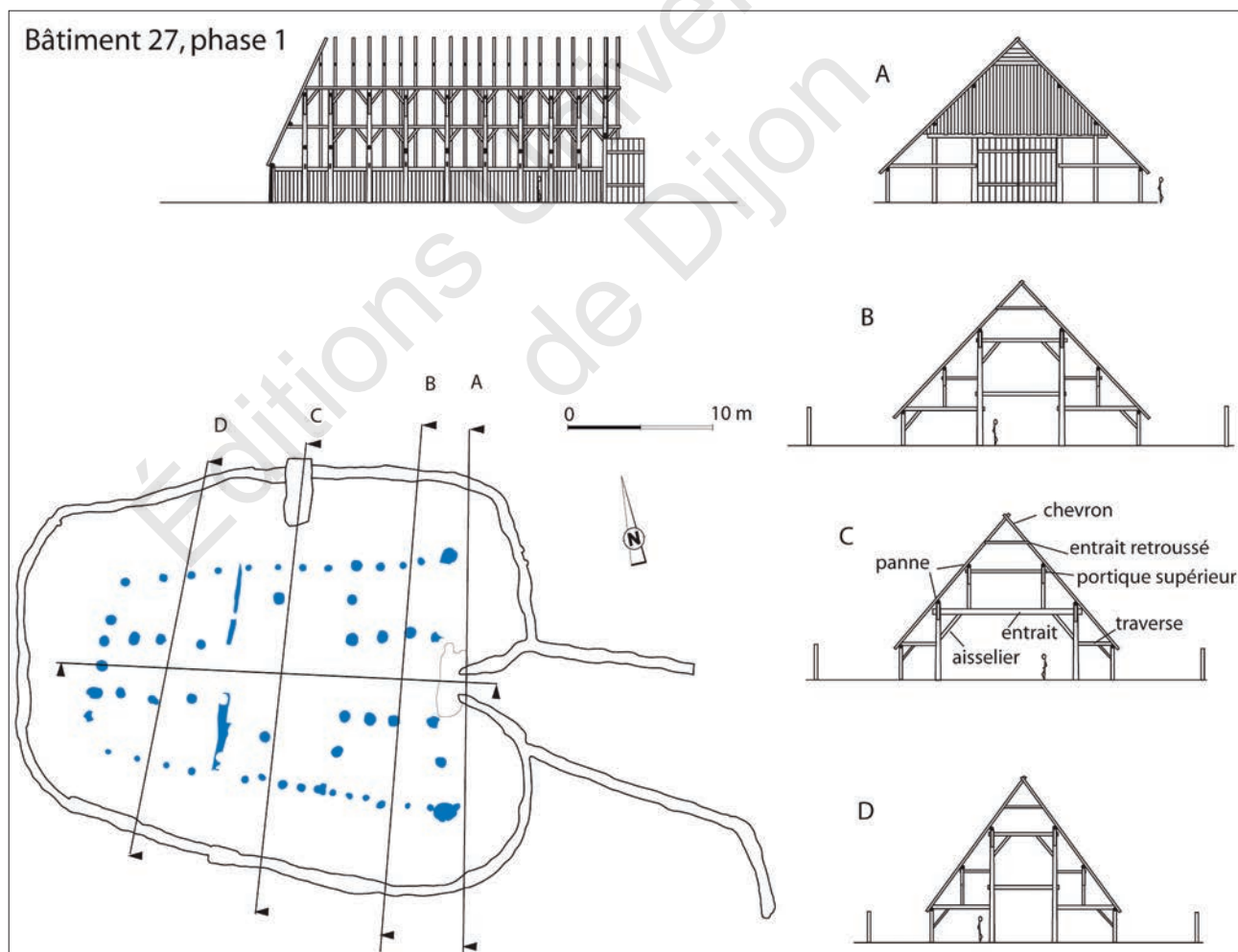


Fig. 10 — Proposition de restitution du bâtiment 27, phase 1 (F. Epaud).

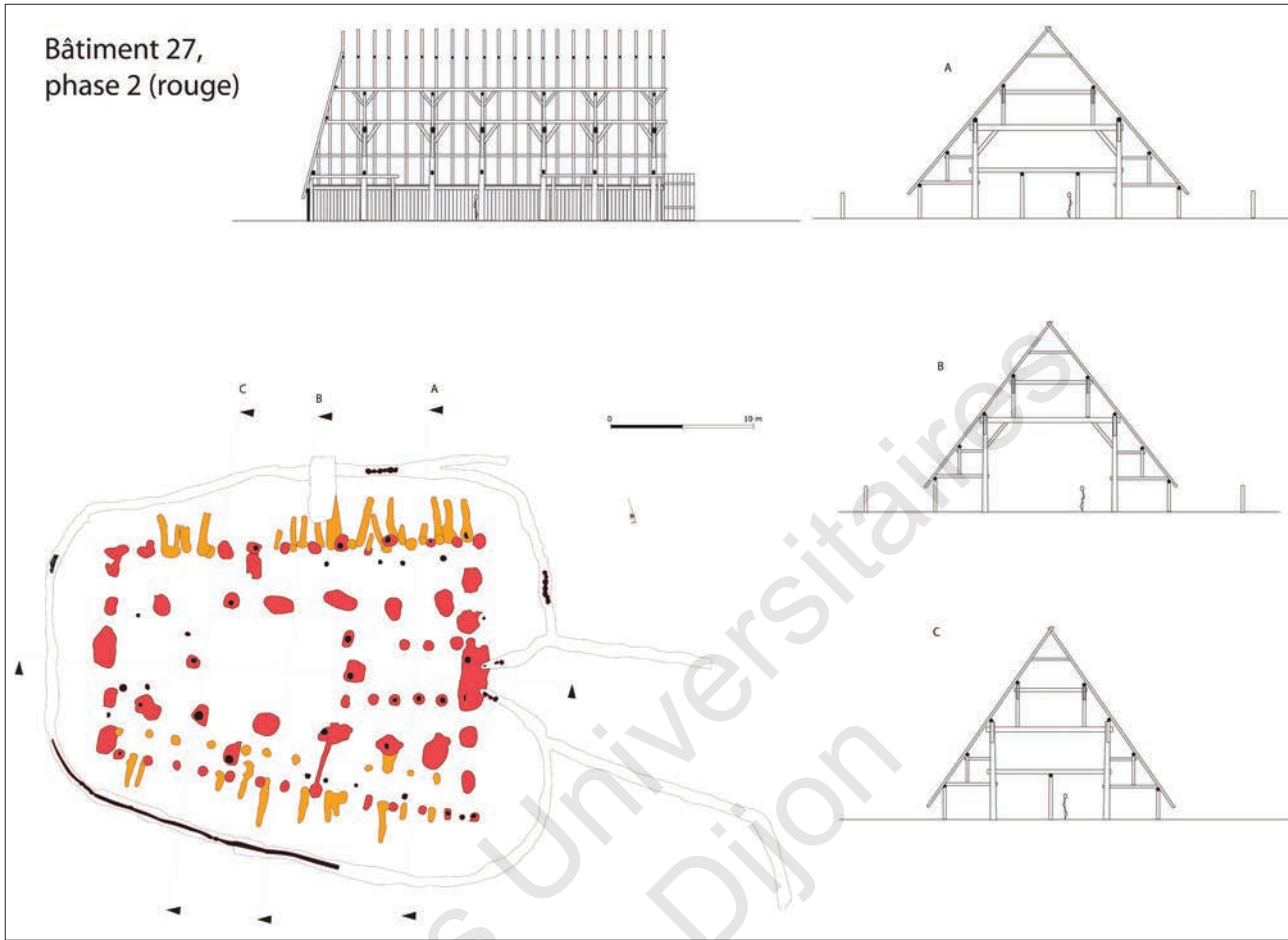


Fig. 11 — Proposition de restitution du bâtiment 27, phase 2 (F. Epaud).

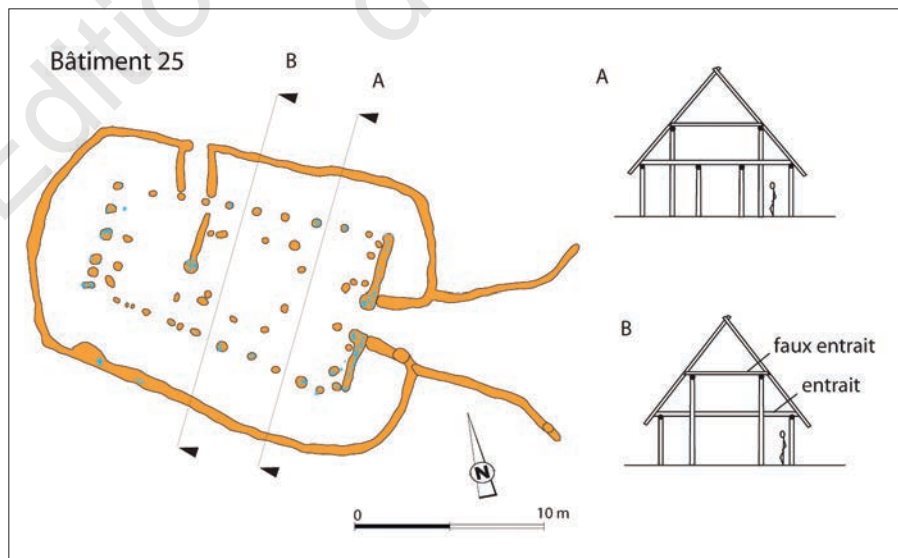


Fig. 12 — Proposition de restitution du bâtiment 25 (F. Epaud).

seigneuriaux, l'habitat rural, les granges, les étables, les maisons-blocs (habitation-grange-étable) ou les halles publiques. Il s'agit donc d'un plan polyvalent qui permet d'assurer aussi bien des activités agricoles, de commerce, de logement que des fonctions cultuelles, représentatives et cérémonielles. Selon ces fonctions, les élévations peuvent être pourvues ou non de planchers intermédiaires, sans qu'on en voit le négatif au sol. Faute d'information sur la fonction de ces édifices, il est délicat de proposer une restitution fiable des élévations, avec plancher ou non, d'autant plus que les techniques d'assemblage connues et la structure à couples de poteaux autorisent de multiples possibilités structurelles en lien avec des éléments transversaux (entraits, traverses, sommiers) et obliques (aisseliers, contrefiches...).

Outre le plan basilical, les bâtiments 25 et 27 montrent aussi une tripartition longitudinale similaire avec une partie frontale à l'est, pourvue d'une seconde série de couples de poteaux de moindre portée (bât. 25 et bât. 27 phase 2), une partie centrale plus dégagée avec des couples de poteaux de plus grande portée (bât. 27 phase 1), et une partie arrière délimitée par une cloison transversale avec parfois un poteau axial (bât. 27 phase 2).

6. Proposition d'élévation

Le profil général de la construction est défini par le plan trapézoïdal, une ligne de faitage horizontale, une cloison périphérique supposée à hauteur d'homme, et une pente supérieure ou égale à 45° pour un couvrement en bois ou en matériaux végétaux. Selon ces critères, on aboutit pour le bâtiment 27 phase 1 (fig. 10) à une hauteur de faitage de 11,30 m et une pente de 45° au pignon le plus large à l'est et de 54° à l'ouest. Pour la phase 2 la hauteur est de 13,40 m (fig. 11) et, pour le bâtiment 25, seulement de 7,30 m pour des pentes similaires (fig. 12).

Par prudence, nous opterons ici pour des propositions *a minima* en simplifiant la complexité des charpentes, avec une occupation uniquement de plain-pied, en limitant les élévations au plus bas et en les privant d'étage et de plancher intermédiaire, bien que les dimensions et la distribution des poteaux internes suggèrent fortement leur présence. Pour ces raisons, il est proposé une charpente à portiques avec des couples de poteaux porteurs reliés entre eux par une traverse aux tenons traversants. Des liens obliques ou aisseliers assurent leur contreventement. Ces portiques peuvent s'étager sur deux niveaux pour les grandes portées avec un portique principal et un portique supérieur plus petit en partie haute de la charpente. Les cours de pannes, assemblées en tête des poteaux par un enfourchement, réceptionnent les chevrons qui devaient y être fixés par des ligatures ou des clavettes traversantes travaillant en butée sur la panne. Les couples de chevrons formant fermes sont assemblés en tête par un enfourchement ou un mi-bois et raidis en partie haute par un entrait retroussé assemblé par mi-bois. Nous considérons en effet que la ferme est présente dès les premières constructions du Néolithique en tant que structure élémentaire des charpentes de comble (EPAUD, 2019). Dans les bas-côtés, les charges sont reprises par un demi-portique constitué d'un potelet, d'une traverse reliant ce dernier au poteau porteur de la nef, et d'un demi-entrait qui repose sur la cloison et assemblé au poteau de la nef par un tenon traversant. Là aussi, des liens obliques servent à contreventer l'ensemble et à décharger le demi-entrait.

Sur ce modèle, on peut décliner plusieurs versions selon la présence ou non d'étage et donc la hauteur des entrants et demi-entrants. Ces derniers peuvent en effet fonctionner comme des sommiers et recevoir le solivage d'un plancher aussi bien dans la nef que dans les bas-côtés. Dans l'hypothèse d'un étage dans les bas-côtés, la cloison extérieure peut alors s'élever jusqu'à 4 m de hauteur environ tout en gardant la même structure interne. Il semble en tout cas manifester que la partie est

des bâtiments, pourvue de couples de poteaux supplémentaires (bât. 25 et 27 phase 2), était pourvue d'un plancher.

La tripartition observée dans le plan des bâtiments, avec un espace central plus dégagé, témoigne d'une structure différente de la charpente par rapport aux parties antérieures et postérieures. Pour le bâtiment 27 phase 1 (fig. 10), dans les parties avant et arrière (coupes B et D), le couple de poteaux porteurs ou haut portique monte à près de 8 m de hauteur hors sol, ce qui est le maximum pour une structure de ce type, pour une portée de 4 à 5 m. Ils sont donc reliés à mi-hauteur par une traverse intermédiaire qui pourrait supporter les charges d'un plancher. Dans la partie centrale (fig. 10, coupe C), la largeur du portique atteint près de 9 m, ce qui reste compatible d'un point de vue mécanique avec le soutien d'un portique supérieur, pour une hauteur de 5,40 m. L'entrait se doit donc d'avoir une section plus haute que large et des aisseliers de décharge pour supporter ces charges.

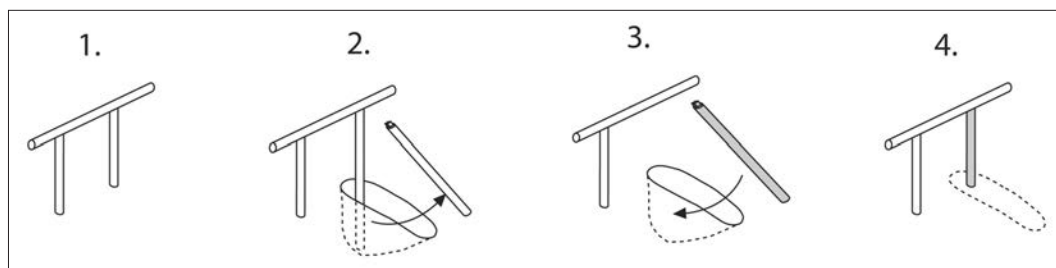
Pour le bâtiment 27 phase 2 (fig. 11), le plan suppose un grand portique principal qui reste continu d'un bout à l'autre de la construction. La tripartition est marquée dans la partie avant par des couples de poteaux dans le vaisseau central et dans la partie arrière par un poteau axial. Ces poteaux supplémentaires devaient être assemblés en tête à des pièces longitudinales pour supporter un niveau de plancher (fig. 11, coupe A et C), peut-être pour le stockage de foin dans le comble comme de nombreux exemples ethnographiques.

Le plan du bâtiment 25 (fig. 12) est proche de celui du bâtiment 27 phase 2 avec une continuité du portique principal, aux travées plus ou moins régulières, et l'adjonction dans la partie avant de deux couples de poteaux supplémentaires qui supposent un plancher. Dans la partie centrale, la hauteur de la traverse du portique peut aussi s'ajuster en fonction de la continuité du plancher. La faible hauteur de la charpente autorise l'absence de pièces obliques de contreventement. La charpente peut ici s'affranchir des portiques et être constituée d'une succession de fermes constituées chacune d'un couple de chevrons, d'un entrait à la base et d'un faux entrait. Ces fermes sont portées par des pièces longitudinales assemblées en tête des poteaux. Le plancher peut dès lors être supporté par les entrails sur toute la longueur de l'édifice ou être ouvert dans la partie centrale.

La cloison périphérique des bâtiments est faite de poteaux distants de 1 à 2 m en moyenne qui participent à la reprise des charges de la charpente. Seule la façade ouest du bâtiment 25 montre un dédoublement de la fonction cloisonnement/structure porteuse avec une tranchée de fondation pour une cloison au-devant des poteaux porteurs. Cette cloison enterrée devait probablement être protégée par le débord de la toiture ou un encorbellement de la charpente, comme vraisemblablement aux pignons du bâtiment 27 afin de protéger la façade du ruissellement des eaux pluviales. Le recouvrement des poteaux de façade devait se faire aussi bien avec du torchis en entrevous doublé peut-être d'un bardage extérieur (planches en clin, bardeaux...). Enfin, un débord de la toiture grâce au prolongement des pannes devait protéger l'ensemble de la façade.

La phase 3 du bâtiment 27 (fig. 11 en orange) correspond à une reprise de la phase 2, avec un remaniement des cloisons nord et sud et le rajout d'une file de poteaux dans le bas-côté sud. Les tranchées latérales extérieures, liées à la réparation des pans de bois nord et sud, s'expliquent par une reprise en sous-œuvre des poteaux (fig. 13). La tranchée latérale est creusée pour pouvoir extraire le poteau défectueux et le remplacer par un neuf en le basculant par sa base et en réutilisant le même assemblage de la sablière en tête. Il est aussi possible par ce procédé de seulement rajouter un nouveau poteau à côté de ceux encore en place. Ces reprises du pan de bois en sous-œuvre se sont faites poteau par poteau, l'un après l'autre et non tous ensemble de façon à maintenir en place la sablière haute et la stabilité du bâtiment, et permettre ainsi le remplacement des poteaux porteurs.

Fig. 13 — Schéma d'une reprise en sous-œuvre du pan de bois (F. Epaud).



Quant à la file de poteaux rajoutés au milieu du bas-côté sud, son emplacement suppose le rajout d'une pièce longitudinale sous les demi-fermes afin de reprendre leur charge et soulager ainsi la cloison pour le remplacement des poteaux. Il n'est pas impossible qu'il puisse s'agir d'un étaie provisoire lié au chantier de reprise des poteaux.

7. Conclusion

Lorsque ces bâtiments sortent de terre, ils s'insèrent dans un paysage anthropisé : l'enceinte A est déjà là et la montille est probablement traversée par les cheminements nord – sud qui permettent de franchir la vallée de la Seine. Ces bâtiments se distinguent des maisons contemporaines par leur forme, leurs aménagements et leurs dimensions. Leur forme pourrait appartenir au même répertoire figuratif qui se manifeste sur les parois de mégalithes armoricains ou dans les plans de monuments britanniques. Ces constructions ont constitué un défi technique, notamment la largeur du bâtiment 27, comme le prouvent les reconstructions ou renforcements de ce dernier, qui plus est sur un substrat sableux soumis à des variations d'humidité. Mais si les constructeurs ont privilégié l'aspect ostentatoire des édifices, ils tiennent également à en contrôler les accès, car l'enceinte palissadée qui leur est dédiée ne comporte que deux entrées. On ne pouvait donc y accéder qu'après un cheminement complexe. Ces bâtiments révèlent également la vocation centrale de cette occupation. Pour l'instant ils ne peuvent être rattachés aux autres bâtiments monumentaux néolithiques : les conditions de leur émergence sont encore floues ; quant à leur postérité, elle ne semble pas pouvoir être établie dans les édifices monumentaux de type Antran dont l'émergence se fait plusieurs siècles après. La monumentalité de ces constructions témoigne d'une mise en œuvre collective et vraisemblablement d'une vocation à l'usage de la communauté ; mais en l'absence de mobilier particulier, leurs fonctions précises ne peuvent qu'être supposées à partir des spécificités de leurs plans. Par ailleurs, il faut noter que cette débauche d'énergie se manifeste dans un contexte local très particulier où semble coexister une autre occupation très vaste à quelques centaines de mètres. Après leur abandon, ces bâtiments ont dû laisser leur empreinte dans le paysage par leur masse de matériaux et notamment les pierres ; ce qui pourrait expliquer que 3 000 ans plus tard, lorsque la voie romaine est tracée, elle marque un angle à leur hauteur peut-être pour éviter le relief créé par la désagrégation des matériaux du bâtiment et les pierres qu'il renfermait.

Vincent DESBROSSE
Inrap, UMR 8215

Frédéric EPAUD
CNRS UMR 7324

Virginie PELTIER
Inrap

BIBLIOGRAPHIE

- ARD V., MATHÉ V., ONFRAY M., CAMUS A., LÉVÊQUE F., LEGRAND V., 2018b, « Nouvelles données sur les enceintes du Néolithique moyen et récent du Centre-Ouest de la France : l'exemple du haut cours de la Charente », in GANDELIN M., ARD V., VAQUER J., JALLOT L. (dir.), *Les Sites ceinturés de la Préhistoire récente : nouvelles données, nouvelles approches, nouvelles hypothèses*, Toulouse, Archives d'écologie préhistorique, p. 87-108.
- BEECHING A., 2018, « La maison néolithique et sa charpente », *ArchéOrient - Le Blog*, 21 décembre 2018, [en ligne] <https://archeorient.hypotheses.org/11141> (consulté le 4 août 2021).
- BOSTYN F., LANCHON Y., CHAMBON P. (dir.), 2018, *Habitat du Néolithique ancien et nécropoles du Néolithique moyen I et II à Vignely, « la Porte aux Bergers »*, Seine-et-Marne, Paris, Société préhistorique française, 453 p. (*Mémoire de la Société préhistorique française*, 64)
- BROES F., CLAVEL V., DE CLERCQ W., FECHNER K., ROUPPERT V., VANMOERKERKE J., 2012, « À la recherche des espaces de stabulation. Étude pluridisciplinaire d'habitats du Néolithique au Moyen Âge dans le nord de la France », *Archéopages*, n° 35, octobre 2012, p. 6-16.
- COLAS C., ALLART P., CHARTIER M., CONSTANTIN C., HACHEM L., MAIGROT Y., MANOLAKAKIS L., THEVENET C., 2018, « Les ensembles monumentaux du Néolithique moyen de Beaurieux "La Plaine" » *Revue archéologique de Picardie*, n° 3/4, p. 11-123.
- COUDART A., 1998, *Architecture et société néolithique. L'unité et la variance de la maison danubienne*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 240 p. (*Document d'archéologie française*, 67).
- DARWILL T., 2004, *Long Barrows of the Cotswolds and Surrounding Areas*, Stroud, Tempus Publishing Ltd, 320 p.
- DESBROSSE V., 2018a, « Les enceintes du Néolithique récent de Pont-sur-Seine », in GANDELIN M., ARD V., VAQUER J., JALLOT L. (dir.), *Les Sites ceinturés de la Préhistoire récente : nouvelles données, nouvelles approches, nouvelles hypothèses*, Toulouse, Archives d'écologie préhistorique, p. 109-119.
- DESBROSSE V., 2018b, « Le Nogentais, une terre d'enceintes néolithiques », in DOHRMANN N., RIQUIER V. (dir.), *Archéologie dans l'Aube. Des premiers paysans au prince de Lavau*, Gand, Éditions Snoeck, p. 134-143.
- DESBROSSE V., PELTIER V., 2010, « Pont-sur-Seine, Le Haut de Launoy, premier aperçu des fouilles 2009 et 2010 », *Internéo 8*, p. 111-116.
- DESBROSSE V., PELTIER V., 2012, « Une occupation du Néolithique récent à Pont-sur-Seine », in DEPAEPE P. (dir.), *Nouveaux champs de la recherche archéologique : Inrap 10 ans*, Paris, Inrap, p. 109-111 (Numéro hors-série de « *Archéopages* »).
- DESBROSSE V., WATTEZ J., 2022, « Le liant argileux : un trait d'union entre architecture funéraire mégalithique et architecture monumentale non mégalithique à partir d'exemples champenois (France) », in LAPORTE L., LARGE J.-M., NESPOULOS L., SCARRE C., STEIMER-HERBERT T. (dir.), *Les Mégalithes dans le monde*, vol. 2, Chauvigny, Association des Publications Chauvinoises, p. 1277-1279 (Mémoire, 58).
- DUGOIS F., FECHNER K., RAYNAUD K., 2002, « Dampierre-le-Château "Liévaux" : un bâtiment trapézoïdal de la seconde moitié du quatrième millénaire découvert dans l'Argonne marnaise : premiers résultats », *Internéo 4*, p. 9-13.
- EPAUD F., 2019, « Le poteau faitier et la ferme dans l'architecture protohistorique : mythes ou réalités ? Questions autour des constructions à poteaux axiaux », in

- LAMOUILLE S., PÉFAU P., ROUGIER-BLANC S. (dir.), *Bois et architecture dans la Protohistoire et l'Antiquité (XV^e av. J.-C.-I^{er} apr. J.-C.) : approches méthodologiques et techniques*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, p. 175-199 (PALLAS, 110).
- FERRIER A., LEPÈRE C., RAVRY D., DONNART K., SCHAAL C., TEGEL W., 2018, « Pont-sur-Seine « Le Gué Dehan » et La Villeneuve-au-Châtelot « Les Communes – La Pièce des Quarante » Aube : apports de deux fouilles récentes à la connaissance des enceintes néolithiques », in LEMERCIER O., SÉNÉPART I., BESSE M., MORDANT C. (dir.), *Habitations et habitat du Néolithique à l'âge du Bronze en France et ses marges*, actes des II^e Rencontres Nord/Sud de Préhistoire récente, Dijon, 19-21 novembre 2015, Toulouse, Archives d'écologie préhistorique, p. V.
- FOUÉRÉ P., 1998, « Deux grands bâtiments du Néolithique final arténacien à Douchapt (Dordogne) », in D'ANNA A., BINDER D. (dir.), *Production et identité culturelle : actualité de la recherche*, actes de la deuxième session, 8 et 9 novembre 1996 / Rencontres méridionale de Préhistoire récente, Antibes. Éditions APDCA, 1998, p. 311-328.
- HAURILLON R., RIQUIER V., 1999, *Pont-sur-Seine (Aube) « Ferme de l'Île » et « Le Haut de Launoy »*, Rapport d'évaluation archéologique, Châlons-en-Champagne, AFAN, 53 p.
- JEUNESSE C., 2021, « La démesure au Néolithique. Méga-habitat, très grandes maisons et tertres funéraires géants », *L'Archéologue*, n° 157, mars-mai 2021, p. 24-35.
- KRAUSZ S., HAMON T., 2007, « Le site des Vaux à Moulins-sur-Céphons (Indre) : aspects préliminaires », in AGOGUE O., LEROY D., VERJUX C. (dir.), *Camps, enceintes et structures d'habitat néolithique en France septentrionale*, actes du 24^e colloque interrégional sur le Néolithique, Orléans, 19-21 novembre 1999, Tours, Éd. FRERACF, p. 241-256 (27^e Suppl. à la RACF).
- LANGRY-FRANÇOIS F., CHOQUENET C., 2012, *Pont-sur-Seine (Aube) : Le Haut de Launoy, Le Gué Déhan*, Rapport final d'opération de diagnostic archéologique, Châlons-en-Champagne, Inrap GEN, 243 p.
- LAPORTE L., 2018, « Habitats ceinturés du néolithique dans l'Ouest de la France », in GANDELIN M., ARD V., VAQUER J., JALLOT L. (dir.), *Les Sites ceinturés de la Préhistoire récente : nouvelles données, nouvelles approches, nouvelles hypothèses*, Toulouse, Archives d'écologie préhistorique, p. 179-196.
- LAPORTE L., LE ROUX C.-T., 2004, *Bâtisseurs du Néolithique. Mégalithismes de la France de l'Ouest*, Paris, La Maison des roches, 126 p.
- L'HELGOUACH J., 1970, « Le monument mégalithique du Goërem à Gâvres (Morbihan) », *Gallia Préhistoire*, t. 13, fasc. 2, 1970. p. 217-261.
- LEPÈRE C. (dir.), 2017, *Le Gué Dehan, Pont-sur-Seine (10) Enceinte monumentale du Néolithique récent, établissement agricole de La Tène ancienne, voies et chemin du Haut-Empire*, Rapport final d'opération archéologique, Limoges, Éveha, ministère de la Culture (SRA Grand-Est), 4 vol.
- MAROLLE C., 1989, « Les nouvelles découvertes effectuées sur le site d'habitat Michelsberg des "Hautes Chanvières" à Mairy (Ardennes) », *Préhistoire et Protohistoire en Champagne-Ardenne*, t. 13, p. 3-27.
- MORDANT D., 1997, « Le complexe enceinte-nécropole monumentale de Balloy (Seine-et-Marne) », in CONSTANTION C., MORDANT D., SIMONON D. (dir.), *La Culture de Cerny : nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique*, actes du colloque international de Nemours, 9-10-11 mai 1994, Nemours, Éd. APRAIF, p. 75-91 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Ile-de-France*, 6).

- PELTIER V. (dir.), 2015, *Pont-sur-Seine (Aube) « Le Haut de Launoy » Phase 3. De nouvelles données sur les enceintes palissadées au Néolithique récent : un système d'entrée complexe*, Rapport de fouille archéologique préventive, Châlons-en-Champagne, Inrap GEN.
- PELTIER V. (dir.), 2018, *Pont-sur-Seine (Aube) « Le Gué Déhan » Phases 1A et 1B. Vivre, exploiter et consommer sur les rives de la Seine du Néolithique ancien au Moyen Âge*, Rapport final d'opération de fouille préventive, Châlons-en-Champagne, Inrap GEN.
- PRAUD I. (dir.), 2015, *Le Néolithique final dans la vallée de la Deûle. Le site d'Houplin-Ancoisne, Le Marais de Santes*, Paris, Inrap/CNRS éditions, 341 p. (Recherches archéologiques, 9).
- ROLAND A., HU P., 1933, « Découverte d'une grotte néolithique à Villeneuve-Saint-Vistre (canton de Sézanne, Marne) », *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 27^e année, n° 1-2, mars-juin 1933, p. 4-9.
- SALANOVA L., BRUNET P., COTTIAUX R., HAMON T., LANGRY-FRANÇOIS F., MARTINEAU R., POLLONI A., RENARD C., SOHN M., 2011, « Du Néolithique récent à l'Âge du Bronze ancien dans le Centre-Nord de la France : les étapes de l'évolution chrono-culturelle », in BOSTYN F., MARTIAL E., PRAUD I. (dir.), *Le Néolithique du Nord de la France dans son contexte européen : habitat et économie aux 4^e et 3^e millénaires avant notre ère*, actes du 29^e colloque interrégional sur le Néolithique, Villeneuve d'Ascq, 2-3 octobre 2009, Amiens, Revue Archéologique de Picardie, p. 77-101 (28^e n° spécial de la RAP).
- SAVATIER F., 2013, « L'ancienneté de la charpenterie européenne », *Pour la Science*, février 2013, en ligne <https://www.pourlascience.fr/sd/archeologie/lanciennete-de-la-charpenterie-europeenne-11571.php> (consulté le 4 août 2021).
- SCARRE C., ARIAS P., BURENHULT G., FANO M., OOSTERBEEK L., SCHULTING R., SHERIDAN A., WHITTLE A., 2003, « Megalithic Chronologies », in BURENHULT G., WESTERGAARD S. (dir.), *Stones and Bones : Formal Disposal of the Dead in Atlantic Europe During the Mesolithic-Neolithic Interface 6000-3000 BC*, Oxford, BAR, p. 65-112 (*BAR International Series*, 1201).
- SCARRE C., 2006, « Tertres funéraires mégalithiques et non-mégalithiques du sud de la Grande-Bretagne », in JOUSSAUME R., LAPORTE L., SCARRE C. (dir.), *Origine et développement du mégalithisme de l'ouest de l'Europe, colloque international. Vol. 1 : Monuments funéraires*, Bougon, Conseil Général des Deux-Sèvres/Musée des Tumulus, p. 187-215.
- TEGEL W., ELBURG R., HAKELBERG D., STÄUBLE H., BÜNTGEN U., 2012, « Early Neolithic Water Wells Reveal the World's Oldest Wood Architecture », *PLoS ONE*, vol. 7, Issue 12, e51374. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0051374>.
- TINEVEZ J.-Y. (dir.), 2004, *Le Site de La Hersonnais à Pléchâtel (Ille-et-Vilaine) : un ensemble de bâtiments collectifs du Néolithique final*, Paris, Société Préhistorique Française, 172 p. (*Travaux*, 5).
- WHITTLE A., WYSOCKI M., 1998, « Parc le Breos Cwm transepted long cairn, Gower, West Glamorgan: date, contents and context », *Proceedings of the Prehistoric Society*, vol. 64, p. 139-182.



Monuments emblématiques du Néolithique, répandus d'un bout à l'autre de l'Europe, les enceintes restent encore méconnues en dehors du cercle des spécialistes. Elles étaient faites de bois et de terre et leurs fossés ont été depuis longtemps comblés, leurs talus nivelés par l'érosion et les labours, et leurs palissades ont disparu. Souvent peu de vestiges subsistent donc de ces constructions qui pouvaient enclore de vastes espaces, jusqu'à plusieurs dizaines d'hectares.

Certaines enceintes, aménagées au sommet d'escarpements naturels et munies de puissants remparts, constituaient des fortifications. D'autres, à peine moins imposantes, accueillait des cérémonies collectives. Parfois utilisées sur plusieurs générations, toutes jouèrent un rôle structurant dans l'organisation des territoires.

La vingtaine de contributions rassemblées dans ce volume vient questionner la diversité de ces enceintes, de leur typologie, de leur chronologie et de leur fonction, tout autant que celle des approches développées par les archéologues.

Ont participé à cet ouvrage : Pierre ALLARD, Niels H. ANDERSEN, Rose-Marie ARBOGAST, Vincent ARD, Guillaume ASSELIN, Michel BAILLIEU, Janet BATTENTIER, Alex Bayliss, Catherine BIZIEN-JAGLIN, Audrey BLANCHARD, Perrine BLONDEL, Quentin BORDERIE, Françoise BOSTYN, Gabriel CHAMAUX, François CHARRAUD, Caroline COLAS, Michel DABAS, Vincent DELVIGNE, Anthony DENAIRE, Vincent DESBROSSE, Jérôme DUBOULOZ, Franck DUCREUX, Frédéric DUGOIS, Frédéric EPAUD, Magali FABRE, Nicolas FROMONT, David GACHE, Muriel GANDELIN, Emmanuel GHESQUIERE, Arnaud GOUTELARD, Jean-Noël GUYODO, Lamys HACHEM, Caroline HAMON, Tony HAMON, Anne HAUZEUR, Frances HEALY, Michael ILETT, Roland IRRIBARRIA, Christian JEUNESSE, Maël JULIEN, Gwénoél KERDIVEL, Luc LAPORTE, Jean-Marc LARGE, Philippe LEFRANC, Alain LELONG, Céline LEPROVOST, Harold LETHROSNE, Simon LOISEAU, Élise MAIRE, Lorraine MANCEAU, Grégor MARCHAND, Cyril MARCIGNY, Peter MARSHALL, Vivien MATHE, Marie-Luce MERLEAU, Cécile MONCHABLON, Jean-Yves NOËL, Marylise ONFRAY, Sébastien PÉCHART, Virginie PELTIER, Bertrand POISSONNIER, Yvan PRAUD, Clément RECQ, Marie-Angélique RODOT, Elisa ROLLINGER, Mathieu RUÉ, Ute SEIDEL, Christian SEVERIN, Corinne THEVENET, Jan VANMOERKERKE, Christian VERJUX, Laura WALDVOGEL, Alasdair WHITTLE et Louise WOELFLI.



ISBN 978-2-36441-486-0
ISSN 1768-1936

40 €

Couverture : - 1^{re} de couverture : Perle en fluorite. © D. Bossut, Inrap ; Mandibules de porc découvertes dans le fossé de l'enceinte de Duntzenheim (Bas-Rhin). © R.-M. Arbogast, CNRS / Umr 7044 ; Masse perforée sur galet découverte sur le site Néolithique ancien de Menneville (Aisne). © P.Allard, UMR 8215-Trajectoires ; Défunte inhumée dans le fossé d'enceinte du site de Menneville (Aisne), reposant sur un important dépôt de faune. © UMR 8215-Trajectoires.

- 4^e de couverture : Vue des poteaux de la palissade de Passel (oise) en cours de fouille. © Inrap ; Poterie décorée découverte sur le site de Sarup I (Danemark). © Photo/Media Department, Moesgaard Museum ; Restitution des murailles en pierre sèche bordant les fossés de l'enceinte de Champ-Durand à Nieul-sur-l'Autize en Vendée. État en 2012. © Marcel Farrugia.

